

**A propos de la conférence de
Bernard Stiegler**
« La contamination numérique »
Pensée, mode de vie, gouvernance
MISHA Strasbourg, le 2 février 2014

La thèse soutenue

La thèse de Bernard Stiegler¹ est que le numérique (dans sa version Analytics ou recueil et traitement de données massives) introduit **une triple rupture** :

- **Rupture anthropologique**, au sens de Leroi Gourhan, dans la mesure où le numérique bouleverse profondément la manière dont les humains vivent en société.
- **Rupture épistémologique** ensuite et cette fois au sens de Bachelard, dans la mesure où la technologie modifie le milieu humain et notamment les relations entre espace, symbolique et technique.
- Enfin, en empruntant Foucault, **rupture épistémique** ou encore modification substantielle des conditions de production du savoir.

Certes, toutes les technologies, à des degrés divers, introduisent des changements dans le milieu humain et dans les relations sociales. Ce qui fait la spécificité du numérique c'est bien sûr sa vitesse de diffusion² et sa capacité à se diffuser dans l'ensemble de la vie sociale : production, vie privée, vie politique et sociale etc. et enfin, c'est aussi la très grande difficulté à développer à son égard un discours critique, caractéristique qui est au cœur de la démonstration de Stiegler.

Le numérique, comme le fit l'écriture il y a quelques milliers d'années, transforme l'espace public. C'est une technologie de publicisation, comme l'édition, qui « grave dans le marbre » les idées, pensées.... Mais, en transformant l'espace public, elle modifie la citoyenneté et ses conditions d'exercice. C'est pourquoi Stiegler en appelle à une nouvelle constitution³ et à de nouvelles institutions car actuellement, les instances en charge du numérique prolifèrent, sans réflexion d'ensemble et incapables de couvrir tous les niveaux territoriaux. A titre d'exemple, W3C gère le web au niveau international, depuis 1978, la CNIL intervient au plan national, à côté du Conseil national du numérique etc. Il en va de même dans chaque pays.

Pour le dire autrement, **il n'est pas possible de se contenter d'une économie numérique, il est nécessaire d'adopter une politique du numérique** qui (re)définisse les droits et les devoirs de l'ensemble des parties prenantes. On ne peut mettre en œuvre des infrastructures telles que le

¹ Bernard Stiegler, Philosophe, Directeur de l'Institut de recherche et d'innovation, Président de l'association Ars Industrialis

² En à peine 20 ans, le numérique s'est diffusé à l'ensemble de la société. La révolution est particulièrement rapide. Par exemple, le téléphone a été inventé dans la deuxième moitié du 19^{ème} siècle mais ne s'est généralisé qu'à partir des années 1970.

³ Non pas au sens juridique du terme, mais au sens de ce qui nous constitue en collectif, nous permet de faire monde commun.

réseau Très Haut Débit en se contentant de s'interroger sur les investissements qu'elles représentent et sur les modalités de leur prise en charge, sans se poser la question des conséquences économiques, sociales, politiques de ces infrastructures. A défaut, le risque est de mettre le savoir au service exclusif du marché et de quelques « Cavaliers apocalyptiques » : Google, Apple, Facebook, Amazon⁴...

Le numérique comme technologie de pouvoir

Les exemples abondent des ruptures et bouleversements engendrés par le numérique. Sans souci d'exhaustivité peuvent être cités : « L'Open automobile », et la possibilité pour chacun de construire sa propre automobile. Plus largement, l'impression 3D ouvre à toutes et à tous la possibilité de produire des objets à volonté, ce qui bouleverse potentiellement l'industrie classique basée sur une production de masse. De ce point de vue, le numérique correspond à une nouvelle révolution industrielle⁵. Le numérique c'est aussi **la profonde modification de l'accès à l'information, donc au savoir**, qui impose de repenser l'éducation. Le numérique signifie encore perte de souveraineté fiscale, liée à la quasi impossibilité pour les Etats de connaître les flux de marchandises, ce qui permet à certains sites commerciaux de déclarer l'essentiel de leurs chiffres d'affaires et résultats dans les pays les moins taxés. Comme le montre Joseph Stiglitz dans son dernier ouvrage⁶, c'est ainsi la capacité régulatrice du politique qui est amoindrie.

Enfin, dernier exemple et non des moindres, le « big data », la capacité de capter et traiter des informations massives, fait du numérique **une technologie de pouvoir**.

Certains, à la suite de Chris Anderson⁷ en viennent à avancer que le traitement de l'information massive, en continu, grâce aux « bons » algorithmes, rendrait inutile la régulation des activités sociales. Les capacités de traitement de l'information des automates et le fait que chacune et chacun d'entre nous peut être suivi pas à pas au cours de la journée grâce à son mobile, au cours de ses sessions internet etc, permettraient en quelque sorte de **contrôler les processus sociaux** sans plus avoir besoin d'hypothèses sur le comportement des personnes et des groupes et de tout l'arsenal théorique des sciences sociales. « *Avec suffisamment de données, les chiffres parlent d'eux-mêmes* », affirmation qui n'est au fond et selon Stiegler qu'une reprise de l'idée -fausse- d'une possible auto-régulation des marchés.

Pour illustrer, on peut citer la proposition faite aux agences d'urbanisme (entre autres) par les grands opérateurs téléphoniques, de leur fournir des données massives sur les horaires et les déplacements des personnes. Ainsi, une politique d'aménagement du territoire pourrait s'appuyer sur les faits, les déplacements des personnes, leur stationnement plus ou moins prolongé à tel ou tel endroit... **Le problème bien évidemment est que la capacité des algorithmes à évoluer et prévoir est des plus limitées**, ce qui peut conduire à des décisions aberrantes comme en témoignent par exemple les errements du trading haute fréquence⁸. Par ailleurs et pour reprendre

⁴ Le paradoxe est que le web (langage html) a été développé par les scientifiques du CERN. Mais l'Union Européenne ne s'est pas emparée de cette technologie à la différence des Etats-Unis.

⁵ Cette thèse est également défendue par Jeremy Rifkin, La troisième révolution industrielle. Comment le pouvoir latéral va transformer l'énergie, l'économie et le monde, Ed Les liens qui libèrent, 2012.

⁶ J. Stiglitz, Le prix de l'inégalité, Ed Babel, 2012.

⁷ Chris Anderson, "The End of Theory: The Data Deluge Makes the Scientific Method Obsolete", 2008.

⁸ Le trading haute fréquence consiste en l'achat/vente automatisé de titres sur les marchés financiers. L'argument en faveur du trading à haute fréquence est que dans l'économie « moderne », la vitesse prime. Les échanges de biens ou d'actions doivent donc pouvoir être opérés en quelques millisecondes. Ce faisant, il est permis aux échanges de s'accélérer, sans se poser la question de l'intérêt collectif de cette accélération.



l'exemple des données proposées par les opérateurs de la téléphonie mobile, le constat des faits présents ne nous disent rien sur ce qui pourrait être, et a fortiori sur ce qu'il conviendrait de changer. Constaté que ce qui est est ne dit rien sur la « nature » de l'existant, sur sa nécessité ou sa contingence. Raison pour laquelle il est probable que plutôt que de supplanter la théorie⁹, l'explosion des données produites entrainera une nouvelle floraison théorique car, plus que de savoir ce qui est, nous aimons savoir pourquoi il en est ainsi et c'est sans doute l'attrait fondamental des sciences¹⁰.

Le numérique comme technologie d'orientation des comportements

Le numérique est également **une technologie de canalisation des comportements**. Tous les travaux (même s'ils s'en défendent selon Stiegler) de neuro-marketing visent à orienter le comportement via la mobilisation des réflexes primaires, sans réflexion donc, sans réelle prise de décision basée sur un choix rationnel. Imaginons ainsi un frigidaire connecté qui, dès qu'un produit serait manquant, passerait commande automatiquement... Ce frigidaire serait un formidable outil de reproduction des habitudes de consommation qui offrirait aux producteurs une très grande prévisibilité comportementale. Le numérique constitue donc aussi une technologie de contrôle voire d'hyper-contrôle comme l'atteste le scandale récent des écoutes généralisées de la NSA américaine.

Plus fondamentalement, **la technologie numérique capte et traite de l'information** qui n'est autre que des données sur nous-mêmes et nos actions, nos déplacements, nos achats, nos centres d'intérêt etc. L'information en question est en quelque sorte une « externalité », un sous-produit involontaire de nos actions, et le problème est que nous ne disposons d'aucun moyen de réinternaliser ces informations puisque nous ne savons même pas que ces données existent.

Autrement dit, **nous produisons de l'information à notre insu**, information qui est utilisée par des sociétés commerciales pour orienter notre comportement¹¹, sans que nous le sachions ni puissions nous y opposer. Plus encore, n'ayant aucun accès à cette information, il est impossible de développer une capacité critique à propos de nos comportements et modes de vie. Autant l'invention de l'écriture, qui constitue une forme d'extériorisation de contenus mentaux, une mise à distance de nos actes et des raisons pour lesquelles nous avons agi ainsi, a permis aux humains de

En fait, comme le montre Stiglitz (op cit), n'en profitent que ceux qui maîtrisent les algorithmes avec un découplage de la valeur ajoutée produite et de leur rémunération. En cas de problème... pas de problème puisque la collectivité assume pour eux le risque et paie le prix des erreurs en renflouant les établissements financiers mis à mal par leurs propres pratiques.

⁹ En fait Anderson relance la vieille controverse entre méthode inductive et méthode hypothético-déductive. L'analyse de données massives rendrait obsolète le fait de passer par des hypothèses et autres modélisations. Constaté des faits suffirait. C'est oublier que les algorithmes qui servent à constater ces faits sont des productions humaines, des objets socio-techniques, qui embarquent nombre d'hypothèses sous-jacentes et que le fait que s'intéresser à telle ou telle information ne relève pas déjà du hasard mais bien d'une construction intellectuelle.

¹⁰ Les sociétés démocratiques reposent sur une exigence de justification (L. Boltanski, L. Thévenot, De la justification. Les économies de la grandeur, Ed Gallimard, 1991) qui conditionne l'acceptation des situations. Elles sont donc basées sur des principes légitimes de distribution des biens et des places : les ordres de grandeur.

¹¹ Par exemple, possibilité grâce à la géo-localisation des portables de signaler à un badaud une promo « adaptée à ses besoins » dès qu'il passe à proximité d'un magasin dans lequel il est déjà venu et qui lui propose les biens qu'il est coutumier d'acheter ; proposition du type « si vous aimez ce livre, vous aimerez sûrement ceux-là » ou la variante « ceux qui ont acheté ce livre ont aussi acheté ceux-là » ou encore sur un réseau professionnel bien connu, le « membre » est invité à rejoindre le réseau social d'un de ses « amis », sans que le dit ami ait formulé quelque demande de lien que ce soit... La liste n'est pas exhaustive.



réfléchir à leurs actes, autant l'extériorisation des informations permise par le numérique s'accompagne d'une captation par le marché des informations, sans que puisse se développer une capacité critique concernant nos actes.

En d'autres termes, et sans reprendre les comparaisons ou parallèles -toujours douteux- avec le monde animal que fait Stiegler, est privilégié un fonctionnement individuel sans aucune réflexivité, plutôt sur le mode mimétique, là où un autre fonctionnement est possible, basé sur la rationalité des personnes, leur capacité à faire des choix réfléchis et sur l'intersubjectivité et la capacité des esprits à se polliniser réciproquement. A titre d'exemples, les logiciels open source, l'open data¹² ou wikipedia¹³ constituent des outils de pollinisation qui demandent à être développés pour passer d'un état de fait : le développement généralisé du numérique, à un état de droit.

Propositions

Ne pas en rester à une vision fonctionnelle ou utilitariste

La première consiste à fonder une « nouvelle épistémé » du numérique, à repenser les conditions de production du savoir sur le numérique. Il s'agit en quelque sorte de « retourner » le numérique pour en faire non plus un outil de domination mais **une source de questionnement** sur nos modes de vie. Il est certes possible d'en avoir une vision immédiate, de **penser à l'utilité du numérique** par exemple dans notre vie quotidienne et de s'en satisfaire. Il est possible d'aller plus loin et de penser au pouvoir d'intégration des systèmes humains, sociaux, techniques, de voir le numérique comme un processus d'automatisation généralisée et d'**analyser les conséquences politiques** possibles du numérique, comme **la disparition de la capacité critique**.

Le numérique comme pharmakon¹⁴

Pour que cette dimension fondamentale de *l'homo politicus* demeure, il convient de se réapproprier l'outil numérique pour développer de nouvelles capacités de penser, malgré le marketing, le discours ambiant... Le numérique peut alors être pensé comme **un pharmakon, une substance qui peut aussi bien être poison que remède**. C'est dire que la technologie numérique n'a pas d'essence ou d'identité stable. Si elle peut automatiser les idées et les comportements, elle peut aussi favoriser l'intelligence collective. Il n'y a donc aucune fatalité et il est totalement vain de vouloir s'opposer à la technologie numérique. Par contre une déconstruction du mythe ou de l'apparence s'impose.

Une nécessaire régulation

La proposition la plus forte nous semble-t-il est celle-ci : **les externalités doivent être valorisées hors marché**. Ce qui revient, soit dit en passant, à modifier radicalement le fonctionnement d'internet où la gratuité pour l'utilisateur n'est possible que grâce à la revente des informations collectées sur les comportements d'achat notamment.

Cette proposition est conforme à la culture politique de Stiegler dans laquelle les marchés sont incapables de s'auto-réguler, raison pour laquelle l'activité politique doit les réguler, leur imposer des règles de fonctionnement. C'est fondamentalement à une question de justice que Stiegler

¹² Open source : logiciels dont le code est public, qui peut être enrichi par qui le souhaite. Open-data : données mise à disposition de tous et appropriation pour réaliser des applications par exemple

¹³ Wikipédia : 50 salariés seulement mais 800 000 contributeurs réguliers. Il s'agit d'un projet à but non lucratif dont l'objectif est l'échange et la diffusion publique d'information sur le mode de l'Encyclopédie.

¹⁴ Ce terme grec a été analysé notamment par J. Derrida, *La dissémination*, Ed Seuil, 1972. Il est également repris par R. Girard ou I. Stengers.



nous invite à réfléchir. Michael Walzer¹⁵ a proposé de concevoir le libéralisme comme l'art de la séparation entre des sphères de justice qui ont chacune leur légitimité propre. La recherche de profit personnel par exemple est socialement légitime dans le champ marchand, de l'échange. Mais, dans la sphère publique, prévaut le principe de l'intérêt général. Dans chaque sphère prévaut un principe de distribution des biens. Dans la sphère marchande, la richesse, donc l'argent, domine. Dans la sphère publique, le bien fondamental est le bien commun. Dans une aristocratie, ce bien sera l'honneur, dans la sphère privée, l'intimité etc. Les biens sont donc valorisés différemment selon les sphères dans lesquelles ils prennent des significations précises. L'argent, valorisé dans la sphère marchande, n'a aucune valeur dans la sphère publique. C'est pourquoi une personne riche qui se permettrait d'acheter le vote des électeurs serait condamnable. De même, une personne n'est pas autorisée à en tuer d'autres du simple fait que son honneur a été mis en cause par elles. Certains biens comme l'argent, peuvent avoir un monopole à l'intérieur d'une sphère donnée, mais ne peuvent prétendre à la prédominance dans les autres sphères. Pour le philosophe, une telle prédominance d'un bien sur l'ensemble des sphères correspondrait à une tyrannie.

En revenir au débat public... si possible

La démocratie suppose au contraire qu'il y ait un espace de débat sur la juste distribution des biens et donc une capacité réflexive et critique, un pluralisme des opinions. La question qui se pose en suivant Stiegler est donc de savoir **quelle est la « nature » de l'information produite par le Big Data : s'agit-il d'un bien privé qui peut être monopolisé par les entreprises commerciales qui la produisent ou bien s'agit-il d'un bien public car nécessaire à la formation d'un public et à l'expression d'un débat public pluraliste ?** Dans la même veine, on s'interrogera sur le fait de savoir si l'expression « vie privée » a encore un sens ou si, dans le nuage numérique, l'intégralité de nos actes « privés » a un caractère « public ». Il n'y a pas de réponse simple, automatique, à cette question car fondamentalement, ce sont les personnes et les groupes auxquels elles participent qui décident de la valorisation et de la juste distribution des biens. Répondre à cette question suppose donc un débat public... auquel le numérique, comme technologie de pouvoir et d'orientation des comportements, échappe. Les avantages individuels et collectifs qui sont retirés de l'usage de la technologie sont tellement grands que la technologie semble d'aller d'elle-même. Elle peut ainsi coloniser l'ensemble des sphères ou les contaminer pour reprendre le titre de cette conférence et faire oublier que le champ ouvert par le numérique, comme tout champ, est un lieu de conflits, de divergence d'intérêts, d'opposition de points de vue, de controverses, qui non seulement caractérisent mais sont consubstantiels à la démocratie.

Le Bloc Notes de l'Agence, édité et imprimé par :
L'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne
33 avenue de Colmar . 68 200 Mulhouse
Tél : 03 66 77 60 70 . Fax : 03 69 77 60 71
Rédaction : Didier TAVERNE et Stéphane DREYER
Date : mars 2014
*Toute reproduction autorisée avec mention précise de la source et
référence exacte*

¹⁵ Michael Walzer, Sphères de justice. Une défense du pluralisme et de l'égalité, Ed Seuil, 1997.

